le commandant Esterhazy à son défenseur, M. Trarieux. — Il lui est demandé que le conseil de guerre, dans son jugement, déclare Dreyfus innocent, et affirmé la liberté absolue de communiquer, sans savoir et cinqui.

Une lettre de M. Cavaignac

M. Cavaignac vient d'adresser à M. Louis, président de la Chambre criminelle à la Cour de cassation, une lettre par laquelle il demande à être entendu, au cours de l'enquête supplémentaire.

Le prisonnier du Cherche-Midi

Il y aura mercredi six semaines que le colonel Picquart a été transféré de la santé à la maison de détention militaire du Cherche-Midi et mis au secret.

Dans cet espace de temps beaucoup d'événements se sont déroulés, et le moindre n'est pas la décision rendue samedi par la cour de cassation, décision dans laquelle le colonel Picquart a joué un rôle si important.

Nous avons voulu savoir si le prisonnier du Cherche-Midi, malgré le secret qui l'est imposé, était au courant de ce qui s'est passé ces jours derniers, et nous sommes allé interviewer M. Edmond Gent, maître de Ville-d'Avray, cousin du colonel, qui a obtenu l'autorisation de voir son parent au Cherche-Midi.

— Eh oui, dit M. Gent, j'ai été autorisé à voir le prisonnier dans les parloirs du Cherche-Midi. Nous nous sommes vus le mercredi et le samedi et chacun a duré heure. Elles se passent dans un parloir grillé et en présence du directeur de la prison, qui surveille nos conversations. J'avais demandé à pouvoir entretenir mon parent dans un parloir spécial, cela m'a été refusé ; cela n'a également refusé de prolonger la durée du mes visites. Il n'est pas obtenir non plus une autorisation permanente ; je dois, chaque fois, adresser une demande au gouverneur de Paris, qui me fait délivrer un laissez-passer valable pour un seul jour.

Comme vous le pensez, je ne puis parler avec le colonel que de choses absolument indifférentes, mais j'ai mon attitude, à mon égard, qui me dire : « Tout va bien ! » il doit se douter que les événements sont en train de prendre un mauvais tour.

Le colonel reçoit beaucoup de livres, tous ses amis lui en envoient, et il passe la plus grande partie de son temps à les lire. Il travaille, mais il ne rumine, et il entretient une correspondance suivie avec des littérateurs et des savants. Quel, vous le savez, un travailleur acharné.

Les journaux ne lui sont pas remis, non plus que les lettres qui parlent de l'affaire. C'est ainsi que j'ai dû lui apprendre l'arrestation du général Gallifet, chargé de l'instruction de son procès, m'avisé qu'une lettre que j'avais adressée au colonel et dans laquelle je racontais en quelques mots la séance de la Chambre du 25 octobre, n'avait pas été remise à son destinataire. Samedi, je n'ai pas résisté à l'envie de dire au mot au colonel du procès en revision Mais, au moment où je disais : « Deux bonnes journées en Chambre, » le directeur est intervenu, m'invitant à changer de conversation.

Le colonel est en bonne santé et son moral est excellent. Il attend dans la plus grande quietude la fin de tous ces événements. C'est lui qui me conseila quand, à certains jours, la tristesse se peint sur mon visage.

Si longue détention au Mont-Valérien, à la prison de la Santé et au Cherche-Midi, ne l'a pas abattu. Il se connaissait tranquille, c'est pourquoi il conserve toute sa philosophie.

— Je ne comprends pas, me disait-il dernièrement, pourquoi je suis exilé par les uns et injurié par les autres. Je n'ai fait que mon devoir. Certes, j'ai pu avoir accepté la conviction qu'une erreur judiciaire avait été commise, j'ai eu des moments pénibles ; un violent combat s'est livré en moi ; je savais que je devais choisir entre mes galons et mon honneur, mais mon parti a été vite pris et alors j'ai dû dévier mon chemin.»

Vous ne vous figurez pas les témoignages de sympathie qui arrivent au colonel Picquart, soit directement soit par intermédiaire. Pour ma part, je reçois à certains jours vingt-cinq à trente lettres. Hier, une vieille dame de province m'écrivait : « Je vous ouvre que vous disiez à votre illustre parent toute l'admiration que j'ai pour lui. Je prie chaque jour Dieu afin qu'il le soutienne dans cette épreuve. »

Une autre dame m'adressait un volumineux cahier dans lequel elle a rassemblé toutes sortes de pensées philosophiques ou religieuses, à la lecture desquelles elle croit que le colonel puiserait des consolations.

Là se terminé le récit de M. Edmond Gent.

Nous croyons savoir, d'autre part, que l'instruction ouverte contre le colonel Picquart touche à sa fin. Le conseil de guerre n'attend plus que la communication du rapport des experts pour établir et déposer le sien. Rappelons qu'il y a exactement aujourd'hui trois semaines que les experts sont été chargés d'examiner le fameux « petit bleu ».

LES MYSTÉRIEUX DÉTENUS

du Mont Valérien

Paris, 31 octobre. — Le bruit courait hier que plusieurs personnes mystérieuses avaient été incarcérées, avec de grandes précautions et dans le plus grand secret, dans les chambres réservées au Mont-Valérien.

Un rédacteur de l'*Agence nationale* a fait à ce sujet, une minutieuse enquête, et cette agence envoie la communication suivante :

« D'après les renseignements puisés aux meilleures sources, nous croyons pouvoir être en mesure d'affirmer qu'un ou plusieurs hommes ont été incarcérés au Mont-Valérien, ce qui n'est nullement démenti jusqu'à présent.

« Mais ajoutons que ces incarcérations ne sauraient être que le résultat pur et simple de mesures disciplinaires prises pour des affaires ne se rapportant nullement aux affaires en cours. »

L'affaire Judet-Zola

Paris, 31 octobre. — La plainte en faux et usage de faux déposée au parquet du procureur de la République par M. Labori au nom de M. Emile Zola, absent, vient d'avoir une solution.

Après enquête, le juge d'instruction Fiory communiquait, il y a quelques jours, son dossier à M. Feuilloley, le procureur de la République ayant pris ses réquisitions, le juge instructeur, M. Fiory, vient de rendre une ordonnance par laquelle il conclut qu'il n'y a pas lieu à suivre.

Les variations de M. Chanoine

Si nous en croyons le *Soir*, le général Chanoine aurait dit à un de ses officiers d'ordonnance, après avoir composé le dossier « secret : « J'ai fait de quoi faire fusiller Dreyfus. »

M. Découlis a également rapporté, hier, au Bourget, un propos qu'il tiendrait du même général Chanoine : « Il y a dans le dossier de quoi faire fusiller Dreyfus deux fois. »

D'autre part, le *Rosset de l'Aube* affirme que M. Chanoine, s'entretenant de l'affaire Dreyfus avec M. Mony, maire de Troyes, aurait dit à son interlocuteur en parlant des prétendues preuves de la culpabilité de Dreyfus :

— Il y a pire ici, pas ch !

De telles contradictions nous seront-elles expliquées ?

Dans tous les cas, si le dossier ultra-secret contient tant de preuves de la trahison de Dreyfus, pourquoi n'est-on obstiné, jusqu'ici, à ne pas le montrer ?

Le feu au Ministère de la Guerre

Paris, 31 octobre. — Ce matin à 9 heures, le feu s'est déclaré dans le ministère de la Guerre, dans le bureau du personnel, rue Saint-Dominique.

Les pompiers s'en sont rendus maîtres après 30 minutes de travail ; les dégâts sont peu importants.

Mort subite du général Castine

Paris, 31 octobre. — Ce matin, à dix heures, le général de division Castine, inspecteur des comités d'artillerie et du génie, est mort subitement rue de Grenelle, alors qu'il se rendait à son bureau au comité d'artillerie.

Il a été transporté immédiatement dans une pharmacie de la rue Bellechasse. Le docteur Gallard, aussitôt appelé, n'a pu que constater le décès, attribué à une congestion pulmonaire.

Le corps du général a été ramené à son domicile, 125, rue de Grenelle, où le juge de paix de l'arrondissement est venu apposer les scellés; de son côté, le capitaine Jacquot, officier d'ordonnance du général, a fait le nécessaire auprès de l'autorité militaire.

Un drame dans une ménagerie

Clermont-Ferrand, 31 octobre. — Un drame s'est déroulé dans une ménagerie installée à Ardes, à l'occasion de la foire Saint-Simon.

Le dompteur Jacquet, dans la cage, faisait travailler un lion de forte taille et une panthère ; au moment où ayant mis la main sur la tête du lion, il le montrait aux spectateurs, la panthère mordit le lion, qui, devenu furieux, se jeta sur le dompteur, le terrassa, lui broyant les bras et lui déchirant le visage à coups de griffes.

Ce fut dans l'établissement une épouvantable panique. Cependant, quelques courageux spectateurs, aides du personnel de la ménagerie, s'élancèrent dans la cage et en frappant le lion au moyen de barres de fer et de leviers, réussirent à lui faire lâcher prise.

Le dompteur fut transporté dans une pharmacie, où on lui prodigua les premiers soins. Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas, paraît-il, ses jours en danger.

Audacieux voleurs

Lyon, 31 octobre. — Une audacieuse tentative de vol a été commise cet après-midi au Crédit Lyonnais.

Tandis que M. X... venait de toucher 30,000 francs pour des échéances, un individu lui demanda une indication. M. X... se retourna.

Au même moment les billets disparaissaient. Heureusement le voleur était presque aussitôt arrêté et écroué ; mais celui qui avait essayé de détourner l'attention de M. X... a pris la fuite.

On croit avoir affaire à de dangereux voleurs anglais.

A MADAGASCAR

Tananarive, 31 octobre. — Au milieu du calme signalé par les dernières nouvelles de la côte Nord-Ouest, une bande de Sakalaves a dirigé une attaque contre quelques Européens qui prenaient contre Marotalana, à l'embouchure du Sambirano, en face de Nossi-Bé. Deux gardes de la milice et un ou deux colons auraient été tués.

Le commandant du croiseur *Faber*, ancré à Nossi-Bé, a pris les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de la région.

Le gouverneur général a, d'autre part, prescrit toutes les mesures nécessaires pour la répression immédiate de l'effervescence provoquée par les agissements des commerçants indiens et comoriens. Une compagnie de soldats sénégalais a été envoyée de Majungo sur les lieux.

L'affaire de Fashoda

Paris, 31 octobre. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a conféré à nouveau cet après-midi avec M. Hanotaux et Deschanel, le président de la République, au sujet de la situation extérieure.

Le correspondant parisien du *Times* croit savoir, d'après les déclarations qui lui ont été faites par une haute personnalité, que les Français n'entreront pas en conflit avec l'Angleterre au sujet de Fashoda, mais qu'ils interrompront toute discussion au sujet de l'occupation de cette place, qu'ils observeront le silence et attendront patiemment, gardant en réserve la question de l'Egypte qui intéresse le reste de l'Europe aussi bien que la France.

* * *

Le capitaine Baratier a pris passage, hier, à Marseille, à bord du *Salazie*, qui va le mener à Alexandrie, d'où il gagnera le Caire.

Le capitaine des Nazis, au nom du général Metzinger, et M. Robert David, chef de cabinet, au nom du préfet, sont venus à bord, présenter leurs salutations et leurs souhaits de bon voyage au capitaine Baratier, qui a été très entouré par les officiers du bord et du pays.

Quant au commandant Marchand, il est attendu ou Caire jeudi. Il y recevra, comme nous l'avons annoncé hier, des premières instructions qui lui seront portées par le capitaine Baratier et qui seront ultérieurement complétées.

Le commandant Marchand au Caire

Londres, 31 octobre. — Des dépêches du Caire portent que le commandant Marchand est attendu dans cette ville jeudi.

Le correspondant du Caire de samedi le *Daily News* en apprenant la venue en Egypte du commandant Marchand, plusieurs journaux, notamment le *Daily Telegraph*, le *Daily Mail* et le *Standard* déclarent ce matin qu'on ne saurait permettre au commandant de retourner auprès de ses compagnons à Fashoda.

Le *Daily Mail* ajoute que le commandant Marchand, après sa venue au Caire, ne pourra remonter le Nil au-delà d'Assouan.

LE DÉVELOPPEMENT
de l'assistance publique

La grande industrie moderne, ayant attiré vers les grandes villes un nombre considérable de ruraux qui ont abandonné les campagnes; la concurrence entre industriels, toujours plus vive, ayant déterminé des crises de vente et de chômage, il en est résulté que le nombre des meurt-de-faim n'a pas diminué.

Beaucoup d'ouvriers, travailleurs honnêtes et laborieux, sont obligés avec des salaires insuffisants, d'autres, malgré leur bonne volonté, cherchent même un emploi en vain.

Le nombre des indigents de la province publique tend à prendre de plus en plus d'envergure.

La liste des indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance à Paris, comprenait, en chiffres ronds, en 1892, 100 mille indigents ; elle a couru par suite de l'âge, 19.000 par suite d'infirmités et 669 femmes chargées de famille.

La série de Paris comptait près de 2 millions 1/2 d'habitants, la part de l'indigence y est donc représentée par près de 2 0/0.

Sur les 49.000 inscrits en 1895, il y en a 14 mille, soit 39.000 environ de 60 ans. Ce chiffre dépeint bien la misère.

Sur ces 49.000, 2.500 ont reçu la « pension mensuelle d'hospice de 30 fr. » et 45.000, des secours mensuels de 20, 10, 8 et 4 fr.

Est-ce là toute la population qui souffre de la misère à Paris ? Ah ! que non !

En 1895, on a évalué en regard de l'indigent inscrit qui est un misérieux chronique, le nombre des nécessiteux. Ceux-là sont plus de 80,000. Ils ont reçu 1 million 600.000 francs, c'est-à-dire 20 francs par tête.

Le budget de l'assistance publique, à Paris, est de près de 51 millions pour 1898. Sur cette somme, la ville de Paris entre pour près de 21 millions, dont 5 millions sont destinés aux dépenses de bureaux de bienfaisance.

Ce formidable budget ne suffit pourtant pas à *secourir tous ceux qui sont dans la détresse*, puisque nous venons de dire que certains ne reçevaient que des secours mensuels inférieurs à 20 francs.

Les indigènes, en 1897, le nombre des indigents était de 104 mille. Les indigents hospitalisés comptaient pour 67 mille, les pauvres secourus à domicile pour 37 mille. La dépense a été de plus de 50 millions.

A Berlin, où il y a un excellent bureau de statistique, nous constatons un accroissement inquiétant des indigentes.

198 mille en 1884, 508 mille en 1893, presque 400 mille de plus en dix ans. La population s'est bien accrue durant ce laps de temps de 500 mille habitants, mais en même temps il y a 400 mille sont portés parmi les indigents et ont été secourus. Ce sont principalement les nouveaux venus qui forment la majorité ! Ce sont les gens de la campagne qui affluent dans les grandes villes en quête de travail qu'ils ne trouvent pas.

La loi sur les assurances ouvrières ne paraît pas avoir eu jusqu'ici en Allemagne l'effet de restreindre l'indigence. L'assurance contre les accidents, contre l'infirmité et la vieillesse n'a pas non plus abaissé le nombre des secourus.

Cela tient vraisemblablement à ce que les pensions accordées aux invalides du travail et aux vieillards sont trop peu élevées, au maximum de 238 fr. par an.

Que peut-on faire avec ces maigres ressources ? Dans un village, peut, dans la grande ville il n'y a pas à compter sur l'assistance publique.

En France, le développement de l'assistance publique a été *grand depuis quelques années*. Ce développement *considérable* que nous prétendent que la République n'a rien fait pour les pauvres, abusent de la crédulité de ceux qui les écoutent.

Prélèvions les budgets départementaux, nous y verrons que si l'on consacrait 20 millions en chiffres ronds en 1885 pour les *aliénés*, en 1898 on en consacrait près de 25 ; que pour les enfants *assistés* et moralement abandonnés la dépense passait pendant le même laps de temps de 16 millions à 27 ; que pour les *enfants du premier âge* le budget des départements s'élevait de 1 million 1/2 à 2 millions.

L'assistance médicale gratuite, créée en 1896, dépense aujourd'hui près de 3 millions, et les secours accordés aux voyageurs, aux indigents, les subsides consacrés aux sourds-muets, aux aveugles, aux sociétés de secours mutuels, à la vaccination, etc., sont passés de 44 millions qu'ils étaient en 1885, à près de 66 millions, chiffre qu'ils atteignent en 1898.

Sur une population de 38 millions d'habitants le nombre d'indigentainscrits sur les *listes d'assistance* s'est élevé à 1 million 347 mille, sur lequel le nombre de personnes soignées a atteint plus de 371 mille.

Les dépenses nécessaires pour l'assistance de ces malades forment un total de près de 5 milliards.

Cette simple statistique met en évidence les *efforts que notre pays a fait depuis vingt ans* pour secourir ses malheureux.

Nous devons nous demander si ces efforts sont suffisants, et surtout s'ils ont été bien dirigés. En d'autres termes, qu'elle doit être la règle de l'assistance publique ? Quel est son but ?

L'assistance publique doit être rendue obligatoire par la loi en faveur des indigents, qui se trouvent temporairement ou définitivement dans l'impossibilité *physique* de pourvoir aux nécessités de l'existence.

L'assistance obligatoire doit donc s'exercer au profit des enfants, des vieillards, des infirmes et des incurables ; elle complète la loi de prévoyance réalisée par l'*assurance obligatoire*.

Elle doit faire en principe *communale*, la Commune étant financièrement intéressée à limiter le nombre de ses assistés et à éviter les abus.

Secourir les nécessiteux, c'est bien, mais ce qu'il faut faire, c'est assurer la prophylaxie de la misère....

Il ne faut jamais donner sans s'être assuré où va le don. Pour tous les nécessiteux valides, ce qu'il faut, c'est le secours en travail. C'est la meilleure manière de moraliser le secours, et d'en éviter les abus. Il faut prévoir la rédaction des demandes et de se mettre en garde contre ces professionnels de la duperie qui mettent les derniers de l'Assistance en coupe réglée.

Voilà pourquoi, à Lille, en particulier, la révision de la liste des indigents s'impose ; voilà pourquoi le Bureau de bienfaisance aussi devrait être dédoublé de visiteurs des pauvres, de *pourvoyeurs*, comme on les a appelés.

Voilà également pourquoi les *Asile de Nuit* devraient être doubles d'ateliers de travail et d'un office de placement ; pourquoi les asiles ont été complétés par des ateliers de travail. Sur les 50 *ateliers très en France* par l'initiative privée depuis 1889, il y en a 23 à Paris... C'est ainsi qu'on doit pratiquer la patronage des vagabonds.

Nous espérons qu'on le comprendra à la municipalité de Lille. Qu'on n'y reproche pas qu'on bienfait a été dans ce genre l'installation *de la colonie agricole de la Chalmelle*.

Atteint par le chômage ou privé de ressources pour une cause quelconque et momentanée, tout sujet jouissant de la plénitude de ses forces et de ses facultés, doit subir une enquête immédiate.

On s'enquerra en plus de sa profession, et après lui avoir alloué un subside en argent ou mieux en *bons* d'alimentation ou de travail, en bons de chauffage s'il est sans asile, il recevra un livret professionnel et l'indication d'une agence de travail, d'un *workhouse* où il sera embauché.

De la sorte on soulage les vrais misérables et on éloigne les parasites.

A côté de l'assistance hospitalière, on voit s'ainsi se développer tout un autre ordre d'assistanlie.

C'est du côté de l'assistance par le travail pour les valides, et du côté de l'assistance à domicile pour les invalides temporaires qu'il faut diriger les efforts.

Aujourd'hui la moyenne des secours alloués en France par les Bureaux de Bienfaisance s'élève annuellement à 19 fr. 50 par personne et *19.000 communes n'ont point encore de Bureau* de Bienfaisance.

Cette simple constatation suffit à montrer ce qui reste à faire.

Il ne faut ons se contenter de donner 10, 15 ou 30 fr. par mois comme à Paris, à Lille ou ailleurs.

Il faut, comme en Allemagne, établir des tarifs : tant par adulte, tant par enfants de tels âges, — tarif base sur le minimum des besoins et des dépenses, de ceux de la permanence des pauvres de vivre..... pauvrement sans doute, mais sans avoir recours à la mendicité.

LUX.

Chronique Régionale

Médailles de sauvetage

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, les récompenses suivantes ont été accordées pour faits de sauvetage :

Nord. — Médailles d'argent de 2e classe : M. M. Jules Bonnet, capitaine des pompiers à Lille, qui s'est distingué dans plusieurs incendies ; — M. Pronvost, sous-inspecteur de police à Lille, grièvement blessé en secourant des personnes assaillies par des malfaiteurs ; M. Désiré Bocquet, sapeur-pompier à Lille, qui porta secours à des personnes qui en avaient M. Albert Grignard, concierge à la justice de paix à Lille, qui maîtrisa des chevaux emportés — M. Victor Lejeune, pressoir d'octroi à Roubaix, qui maîtrisa des chevaux emportés — MM. Prosper Rosselet, Ernest Siron, sergents de pompiers à Avesnes, qui se signalèrent dans des incendies — M. Dubuse, brigadier des douanes au Pont-de-Warneton, qui sauva des personnes qui se noyaient.

Mentions honorables : M. Vincent Drain, agent de police à Lille, arrêta des chevaux emportés — M. Jacques Hognot, agent de police à Lille, porta secours à des personnes en danger d'être écrasés — M. Boulart, soldat au 16e bataillon de chasseurs, maîtrise un cheval emporté — M. Rene Lebland, sous-officier au 1er régiment d'infanterie de marine, sapeur en même corps, se sont distingués dans des incendie — M. Odul, garçon boucher à Coudekerque-Branche. MM. Jules Olivier et Ossenne, écoliers à Marquette, sauvèrent des personnes qui se noyaient — M. Jean Odone, boulanger à Mons-en-Baroeul, maîtrisa un cheval emporté.

Recette buraliste

M. Désiré Dusimal, sergent au 54e régiment d'infanterie, a été nommé receveur buraliste à la recette d'Ixel-les-Guignchin (Pas-de-Calais).

Les appels de réserve

Seront convoqués en 1899, pour accomplir une période d'exercice ou de manœuvres :

1° *Hommes de la disponibilité, formant active.* — a) Des hommes nés en 1879 (article 22 de la loi du 15 juillet 1889 appartenant à la classe 1899 ;

b) Les hommes visés par les articles 21 et 22 de la même loi, appartenant à la classe 1895, qui auront fait connaître, avant le 1er avril 1899, au général commandant la subdivision de région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

2° *Disponibilité.* — Les hommes de toutes armes et de tous les services de la réserve de l'armée active :

a) Des classes 1895 et 1897 ;

b) De la classe 1887 à l'exception des hommes ayant déjà accompli leur deuxième période d'instruction en 1897).

Dispositions spéciales. — La période de convocation des manœuvres d'automne est fixée du lundi 25 août au dimanche 11 septembre.

1° *Armée territoriale.* — Les hommes de l'armée territoriale de la classe 1887 appartenant :

Au train des équipages ;

A l'artillerie comme commis et ouvriers militaires d'administration ;

Aux sections d'infirmiers ;

A la gendarmerie ;

Aux greffes des tribunaux militaires.

Réserve de l'armée territoriale et services auxiliaires. — Seront convoqués en 1899 à une revue d'appel :

Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe de 1878, les hommes des services auxiliaires des classes 1876, 1882, 1888 et 1878. Ces hommes seront convoqués *individuellement* pendant la période des constitutions de la révision, par affiches spéciales.

Suivent les dispositions relatives à la Corse, l'Algérie et la Tunisie :

1° *Réservistes.* — Seront convoqués en 1899 les réservistes de toutes armes du contingent algérien appartenant aux classes des classes 1893 et 1894 ;

2° *Armée territoriale. — Réserve de l'armée territoriale. — Services auxiliaires.* — Les dispositions adoptées dans la métropole pour la convocation en 1899 des hommes de l'armée territoriale, pour les revues d'appel des hommes de la réserve de l'armée territoriale et des services auxiliaires s'appliquent également au contingent algérien.

Election d'un conseiller d'arrondissement

Canton de Bourbourg

Votants généraux : Inscrits. 4069 — Votants. 2331

Ovide Mesemaeker, (Tzt. (élu) — Aimé Machy, 474

	Blanc et nuls. 129	
	Mesemacker	Machy
Bourbourg.	138	217
Bourbourg-Campagne.	98	93
Brouckerque.	156	12
Soyecker.	101	1
Loobergbe.	20	27
Drincham.	35	0
Cappellebrouck.	154	17
Ste-Marie-brouck.	110	54
Holque.	99	8
Wormhout.	217	82
Millam.	129	10
St-Momelin.	69	1
Volckeringhe.	50	2
	1721	474

La grève d'Amiens

Amiens, 31 octobre. — Les ouvriers teinturiers faisant partie du syndicat ont procédé par bulletins à un vote sur la grève. Le scrutin a donné les résultats suivants :

Votants :	585
Pour la grève	453
Contre la grève	83
Bulletins blancs	33
Divers	16

Chronique Locale
ROUBAIX

Cabaret mis à sac

Dimanche dans la soirée, vers huit heures, quatre individus : les nommés Jumens Florent, âgé de 20 ans, ouvrier tisseur, demeurant rue du Grand-Chemin, 184 ; Jumens Lucien, âgé de 18 ans, ouvrier tisseurand, demeurant rue d'Italie, 45 ; Sampers Julien, âgé de 17 ans, dauheur, rue de Mouvaux, 41 ; Hélène Henri, âge de 19 ans, ouvrier, demeurant rue de Rome, cour Rogier, 12, étant légèrement pris de boisson sont entrés dans le cabaret Degreve rue de Naples, 105 bis et après avoir pris plusieurs consommations se sont mis à insulter et à quereller les consommateurs qui étaient le divisant paisiblement. Voyant que la chose allait tourner au tragique, le gérant Degreve voulurent faire sortir les jeunes perturbateurs, mais mal leur en prit, car ceux-ci furieux mirent tout sens dessus-dessous et une bagarre s'ensuivit au cours de laquelle les propriétaires requirent force coups de poing et coups de tête.

Une fois dehors de l'établissement, les forcenés s'acharnèrent contre la vitrine et brisèrent plusieurs glaces. Sur ces entrefaites les agents Montonnier et Verhaist qui avaient été informés arrivèrent bientôt mettre fin à cette scène de vandalisme. Ce n'est pas sans peine qu'ils parvinrent à écrouer les jeunes perturbateurs.

Les dégâts qu'ils ont faits dans le cabaret s'élèvent à la somme d'une centaine de francs environ.

Après avoir été interrogés par M. Lâcher, commissaire de police le premier arrondissement, ils ont été écroués au poste central de la place et ce matin ils seront dirigés sur Lille.

Chute dans les escaliers

Hier matin, vers une heures et demie un ouvrier tisseur, Victor Aphonse, âgé de 49 ans, demeurant rue Bernard 96, descendait l'escalier qui conduit au premier de son domicile, lorsqu'arrivé au 3e palier il perdit l'équilibre et tomba à la renverse dans le vide.

Dans sa chute, le malheureux s'est fait une plaie au cuir chevelu et de multiples contusions sur tout le corps. Il a été transporté par les soins d'un docteur il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les bonnes crêpes

Hier, dans la matinée, deux gamins de 9 ans, profitant de l'inattention de la marchande de crêpes installée rue Pierre Motte, en face des Halles centrales, pour se régaler gratuitement de ses crêpes.

Malheureusement une voisine, la dame du bazar, avait vu le coup et en informa aussitôt l'intéressée.

Cette dernière se mit à la poursuite des jeunes voleurs et parvint à saisir le jeune Louis Lefebvre, demeurant rue Mx Campagne, qui se débattit et le mordit cruellement à la main droite.

Néanmoins, elle réussit à l'amener chez M. Lagarde, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a dressé procès-verbal.

Accident de voitures

Hier matin, vers 11 heures 1/2, la voiture de M. Pierre-Lucien, brasseur à Wattrelos, descendait la Grande-Rue, lorsqu'arrivée à proximité du Pont-du-Labourcier, le lourd véhicule alla se heurter contre la voiture de M. Amphman, boucher à Croix, qui venait en sens inverse, de sorte que cette dernière fut fortement endommagée.

Les dégâts étant purement matériels et M. Pierre-Lucy, étant engagé à payer les frais qu'il occasionnera, cet accident, aucune poursuite n'aura lieu.

La grève de chez Réquillart-Scrive

Samedi à midi, les ouvriers fileurs, rattacheurs et bâcleurs, au nombre de 60 environ, de l'établissement Réquillart-Scrive, boulevard de Metz, se sont mis en grève ce qui commandait une augmentation de salaire sur le mauvais ouvrage qu'on leur donnait depuis quelque temps.

Plusieurs pourparlers ont eu lieu avec les patrons mais sans aboutir à aucun résultat, ces derniers ayant déclaré que pour la mauvaise, comme pour la bonne matière, les conditions resteraient les mêmes.

La grève continue.

Un phénomène

Rue Glorieux, âgée de 35 ans, demeurant rue Newton, 60, dont le mari est tisseur chez M. Motte, a mis au monde samedi matin, un enfant phénoménal qu'il n'a vécu que dix minutes. Cet enfant, absolument difforme, a les extrémités en forme de pattes de taupes ; son corps n'a aucune consistance. On dirait un bébé en caoutchouc.

Récompense méritée

Nous apprenons que notre concitoyen, M. Lejeune, agent d'affaires, membre de la Société des Sauveteurs du Nord, vient d'obtenir une médaille d'argent de 2e classe *pour de nombreux sauvetages qu'il a opérés à Roubaix.*

Cette distinction nous paraît parfaitement méritée et nous prions M. Lejeune d'accepter tous nos compliments.

Savon au Musc du Lékélé N° 29
pâte onctueuse, parfum puissant.

TOURCOING
UN OUVRIER INFIDÉLE

Série de vols domestiques. — Vol avec effraction et complicité avec des individus du dehors.

Un ouvrier forgeron, Henri Dejerder, 33 ans, sujet belge, demeurant à Roubaix, rue Turgot, travaillait depuis deux ans environ à l'important établissement de teinture et apprêt de MM. Roussel et Cie, rue Neuve.

Il se maria quelque temps après son entrée dans cette fabrique et les patrons lui firent à cette occasion sur la demande du contremaître une petite avance de fonds. Dejerder assez bon ouvrier, gagnait en moyenne d'une quarantaine de francs par semaine.

Or, depuis un certain temps déjà des objets divers disparaissaient de la fabrique, du cuivre, des fournitures, etc.

Il y a trois mois, à la suite de vols dûment constatés dont deux plaques de niveau d'eau, le contremaître de M. Mandely crut devoir informer les patrons et leur fit part de ses soupçons qui se portaient à bon escient sur Dejerder. La question fut agitée de savoir si l'on renverrait l'ouvrier de suite ou s'il ne convenait pas mieux de le prendre sur le fait. C'est à ce dernier parti que l'on s'arrêta.

Une surveillance fut exercée, que le voleur eut habilement déjouée puisqu'il réussit à commettre nouveaux larcins.

Toutefois tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise.

Ne se contentant plus de petits vols, l'ouvrier indélicat commit un vol plus audacieux.

Dans la nuit de samedi à dimanche, on pénétra par le derrière de la fabrique en passant par une ruelle qui sert qui clôture un terrain vague et qui était fermée au moyen d'un fort cadenas et d'un crie. Le cadenas fut fracturé et le crie soulevé.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 11

LES BANDITS DE PARIS

La Tueuse d'Enfants

par Auguste GEOFFROY

Mme d'Etat lui, M. Maxime, qu'il fallait faire entrer dans le complot, et comme il craignait de le mêler à sa vengeance, il en parla à l'abbé qui lui promit de le garder secret.

Le comte de Gerbeuvre, qui, d'ailleurs, en cachant soigneusement son ardent désir de l'enlèvement, avait une apparente indifférence, en dégoûtant le véritable distance sous une histoire de rapt, de violence, d'adultère, d'assassinat, les conseils de jeune homme par la comédie d'un baiser de Vesta de temps à autre au pauvre vieux Mme Gerbeuvre, Huriot espérait réussir, et il pensait.

Mme Maxime avait, comme tous les simples, les bons, les doux, le penchant des choses de la nature, l'amour des bêtes et des fleurs, pour augmenter la collection d'un papillon, d'un oiseau, d'un lézard, d'un coléoptère.

Elle était, de plus, un peu faible, lui représentait le Mystère de Marguerite avec toutes les ressources de l'art-en-ciel.

M. Maxime, celui qui devait venir, celui qui devait lui faire changer son système d'existence, lui apportait un papillon, un oiseau, un lézard, un coléoptère, et, après, lui faisait, dans un jardin, un bouquet de fleurs, et, après, lui faisait, dans un jardin, un bouquet de fleurs, et, après, lui faisait, dans un jardin, un bouquet de fleurs